

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 23 Juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-trois juillet deux mil vingt et un sur la convocation du Maire en date du dix-neuf juillet deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BERGEROT Véronique, Mme BORDAS Stéphanie, Mme CHEVALIER Martine, Mr PELOT Alain, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude, Mme TOURNIER-ENARD Andrée, Mme VIPREY Delphine.

Absents excusés : Mr CLERGET Damien, Mr DAMBRE Patrick, Mr FAIVRE Frédéric, Mr PATAT Marcel, Mr PUIG Laurent, Mme ROUGEOT Emilie.

Absent : -

Mme CHEVALIER Martine est élue secrétaire de séance.

Mr PELOT Alain lit le PV de la réunion du neuf avril deux mil vingt et un ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Viabilisation Parcelle D534 (ex D90)
- 2- Remplacement employée communale
- 3- Choix du prestataire pour la dératisation
- 4- Licence IV
- 5- Débat sur les nuisances sonores et feux
- 6- Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025
- 7- Questions diverses

1 – Viabilisation Parcelle D534 (ex D90) N°2021-07-33

Dans le cadre de la viabilisation jusqu'à la limite de la propriété de la Parcelle D534 (cf délibération n°2021.03.13 ex référence cadastrale D90 – bâtiment communal) et au projet de viabilisation de la parcelle D535 appartenant à M. TISSI, les travaux pourront être effectués en commun.

Le montant total des travaux s'élève à 26.516,70 € TTC, soit 13.258,35 € TTC de participation pour la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité les travaux de viabilisation en commun avec M. TISSI jusqu'à la limite de la propriété de la parcelle D534 et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches.

Ce montant d'achat sera inscrit sur le budget 2021.

2 – Remplacement employée communale

2 solutions sont à l'étude :

- Proposition de service par un prestataire extérieur
- Recherche d'un nouveau recrutement

Ce sujet sera analysé à la prochaine réunion.

3 – Choix du prestataire pour la dératisation N°2021-07-34

Dans le cadre de la dératisation, une consultation a été lancée. Suite à cette dernière, 2 offres ont été réceptionnées:

- ECOLAB pour un montant de 1.194,00 € TTC,
- FCA pour un montant de 508,60 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise FCA pour les travaux de dératisation et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant aux contrats.

4 – Licence IV

M. le Maire précise qu'un débit de boissons de 3^e ou de 4^e catégorie qui a cessé d'exister depuis plus de cinq ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis.

Afin de ne pas perdre notre licence, le Conseil municipal souhaite réfléchir sur la manière de l'exploiter. Ce sujet sera débattu à la prochaine réunion.

5- Débat sur les nuisances sonores et feux N°2021-07-35

Le problème de nuisances et de feux ne se règle pas, et les habitants sont de plus en plus nombreux à s'en plaindre.

Le Conseil Municipal déplore que malgré différents rappels des nuisances sonores et feux, il fixe à l'unanimité le montant de l'amende à 150 € et donne délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier des horaires :

Du Lundi au Vendredi 8h30/12h00 – 13h30/19h00 (au lieu de 14h00/19h30)

Le Samedi 9h00/12h00 – 14h00/18h30 (inchangé)

Le Dimanche 10h00/12h00 (inchangé)

6- Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 N°2021-07-36

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

7 - Questions diverses

- La Préfecture de Haute Saône informe les collectivités que la minorité de blocage a été atteinte pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Val Marnaysien.
- Des devis supplémentaires ont été demandés à deux autres entreprises pour la pose de clôture du site de La Chenaurie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 20 Août 2021 à 20h30

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2021 :

2021-07-33 Viabilisation Parcelle D534 (ex D90)
2021-07-34 Choix du prestataire pour la dératisation
2021-07-35 Débat sur les nuisances sonores et feux
2021-07-36 Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025



Signature des Conseillers Municipaux présents au Conseil Municipal du 23/07/2021

PELOT Alain			
STIRNEMANN Claude			
CHEVALIER Martine			
BAUR Christophe			
BERGEROT Véronique		SEVY Bruno	
BORDAS Stéphanie		TOURNIER Andrée	
		VIPREY Delphine	